

JG/MK.-

orig  
//) ECRET N° 525 /PR-MJL.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

---+++---

SOMMAIRE : Nomination  
de M. AYITE Gabriel, Ma-  
gistrat, en qualité de  
Conseiller p.i. à la  
Cour d'Appel de Cotonou.

-+-

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;  
VU le décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965 por-  
tant formation du Gouvernement ;  
VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 fixant les  
attributions des membres du Gouvernement ;  
VU la loi n° 65-5 du 20 Avril 1965 portant Sta-  
tut de la Magistrature complétée par Ordon-  
nances n° 6/PR-MJL et 39/PR-MJL des  
25 Janvier et 31 Août 1966 ;  
VU la loi n° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la  
composition, l'organisation et le fonctionne-  
ment du Conseil Supérieur de la Magistrature ;  
VU le décret n° 89/PR-MJL du 14 Octobre 1965  
portant intégration de M. AYITE Gabriel dans  
le corps de la Magistrature dahoméenne et le  
nommant Président p.i. du Tribunal de 1° Ins-  
tance de Natitingou ;  
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation ;  
APRES avis du Conseil Supérieur de la Magistra-  
ture en sa séance du 23 Décembre 1966 ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

AMPLIATIONS :

PR.....	15
MAC.....	2
MJL.....	5
MFPT.....	2
MFAE.....	2
PCA.....	2
PG.....	2
CD.....	1
Trésor.....	1
Intéressé.....	1
JORD.....	1

//) E C R E T E :

-----

ARTICLE 1.- Sont rapportées, les dispositions du décret  
n° 89/PR-MJL du 14 Octobre 1965 en ce qu'il nomme M. AYITE Gabriel,  
Président p.i. du Tribunal de 1° Instance de Natitingou.

ARTICLE 2.- M. AYITE Gabriel, Magistrat du 3° grade - 3° sol-  
lon, est nommé Conseiller p.i. à la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 3.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de  
la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui  
prend effet à compter du 15 Décembre 1966, et sera  
publié au Journal officiel de la République du Dahomey./-

COTONOU, le 29 Décembre 1966

Par le Président de la République,  
Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation,

Le Général Christophe SOGLO.-

A. K I N D E.-